

# ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

**SAMEDI 19 DECEMBRE 2020**  
En visioconférence

**Formulaire à remplir et à transmettre par mail à la Ligue  
en cas d'absence du Président du club**

**Au plus tard le 17 décembre 2020**

## POUVOIR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....,  
**Président(e) du club** (*nom du club en toutes lettres*).....  
N° d'affiliation .....

**en mon absence :**

### OPTION 1 : représentation par un membre de mon club

donne pouvoir à l'un(e) de mes licencié(e)s, Madame, Monsieur .....,  
afin de représenter mon club à l'Assemblée Générale Elective du 19 décembre 2020.

### OPTION 2 : représentation par un membre d'un autre club

donne pouvoir à Madame, Monsieur ..... licencié(e) du club  
.....N° d'affiliation : .....  
représentant lui-même ce club, afin de représenter mon club à l'Assemblée Générale Elective  
du 19 décembre 2020.

Fait à.....,

CACHET du CLUB

Le.....

NOM et SIGNATURE  
du (de la) Président(e)

#### **Extrait Statuts LBF : Article 12.3 Représentants des Clubs**

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club de Ligue peut représenter au maximum 3 Clubs y compris le sien, dont 2 Clubs de Ligue, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Le représentant d'un Club de District portant les voix des clubs de district ne peut pas représenter un Club de Ligue, ni disposer d'un pouvoir.

